



M. Cyril HERBIN

M. Laurent GEOFFROY  
Directeur des Ressources  
Humaines  
27 Rue Camille Desmoulins.  
92130 Issy-les-Moulineaux

---

Les Ulis, le 2 décembre 2013

Objet : Complément à la réunion de Négociation Annuelle Obligatoire (NAO) 2013-2014.

Monsieur le Directeur des Ressources Humaines,

Pour faire suite à la réunion 0 de la NAO qui s'est tenue le 29 novembre 2013. Nous devons vous remonter certains points manquants à votre présentation, en clarifier d'autres et vous confirmer nos premières revendications.

En préambule, cette négociation doit reposer « sur la base d'informations précises et complètes à ce titre et pour compléter votre envoi, voici les points manquants à votre présentation :

- Les références marchés.
- La Méthode de calcul du coefficient : écart de la valeur du point « Paris / Province ». Quels éléments composent ce point ?
- Suite à la restructuration de l'entreprise, à qui s'applique cette valeur de point ?
- Les salaires médians et les coefficients médians
- Bilan sur les composants de la rémunération variable (Booster, Incentive, MIP ...) répartition par statut et par site p72
- Coefficients des nouveaux emplois créés par l'employeur n'étant pas inclus dans l'accord de classification de 93 (ex Technicien Frigoriste ...)
- Les répartitions fournies ne sont pas callées sur les périmètres des nouveaux établissements
- Evolutions des « Jours enfants malades »
- Evolutions des arrêts maladies
- Information sur l'Etat de la mutuelle
- Répartition des effectifs selon les emplois définis par les grilles de classification au sens de l'ancien accord de 1993.
- Evolution des dix plus hautes rémunérations.

- Nombre de femmes dans les dix plus hautes rémunérations.
- Pour les OETAM
  - Répartition par site de l'enveloppe au titre des mesures individuelles par catégorie en fonction de leur destination (ancienneté, certification, promotion et augmentation individuelle).
- Pour les Cadres
  - Nombre de salariés n'ayant pas eu d'augmentation en 2013
  - Nombre de cadres au Bonus.
- Nous n'avons aucune information sur l'égalité professionnelle, les travailleurs handicapés,
- la liste des communes touristiques

Nous souhaiterions que le maximum d'indicateurs soient remis en version « papier » (voire aussi numérique) lors de notre prochaine réunion.

Nous voulons que la délégation pour les négociations en cours et à venir soit composée de 3 personnes par organisation : Le DSC et 2 autres (une issue du Commercial et l'autre de l'industriel dans l'idéal). Cette composition permettrait de garder une dynamique dans les réunions de négociation pour FO cette composition s'impose.

Voici les revendications que nous portons à votre connaissance :

### **Revendications Force Ouvrière pour la Réunion de Négociation Annuelle 2013-2014**

Les salariés de Coca-Cola Ent. attendent une réelle augmentation de salaire et un maintien de leur pouvoir d'achat.

Coca-Cola Ent. est le premier embouteilleur de Boissons Rafraichissantes Sans Alcool, un des plus gros employeurs du secteur en France.

Pour l'année 2013-2014, le Syndicat Force Ouvrière revendique :

#### ***Rémunération / Pouvoir d'Achat***

- Ne disposant pas de toute l'information nécessaire concernant les rémunérations, nous estimons nécessaire une Augmentation Globale de 5%.
- Revalorisation des différentes primes et forfaits en tenant compte de l'évolution de la TVA.
- Plafonnement de la prime d'ancienneté à 18 % pour les salariés ayant + de 18 ans d'ancienneté.
- Augmentation des budgets Activités Sociales et Culturelles à 1,2 % (Budget des Comités d'Etablissement).
- Remise en place de la prime transport (cheque carburant).
- Assouplir l'utilisation des véhicules de services pour tendre à une meilleure fonctionnalité pour les salariés concernés.
- Mise en place prime de bureau pour les populations itinérante (l'accord sur le télé travail n'étant toujours pas validé).
- Mise en place prime de chargement pour l'exploitation Vending.
- Mise en place d'une prime de nettoyage pour les Techniciens.
- Mise en place d'une prime exceptionnelle d'engagement pour tous 1000€
- Intégration de la prime d'ancienneté dans le calcul du 13<sup>ème</sup> mois
- Renouvellement et évolution du dispositif Chèques Vacances et limiter l'impact discriminant entre les salariés aux points Paris et les autres. Augmentation de la part employeur.

- Revalorisation du système 8/10 qui ne correspond plus aux responsabilités prises
- Suppression du jour de carence.

### ***Temps de travail***

- Instauration 1 jour de repos supplémentaire par an pour les salariés dans la tranche d'âge 50 à 54 ans ; et 1 jour de repos supplémentaire pour les 55 ans et plus (politique SENIOR alimentation compte Epargne temps).
- Possibilité de transformer le prime 13<sup>ème</sup> mois en jour d'épargne (renégociation du Compte Epargne Temps)
- Possibilité de transformer tout ou partie du 13<sup>ème</sup> mois en jours de congés

### ***Qualités de vie au travail***

- Autorisation d'absence pour visites prénatales, dans le cadre de la Parentalité

### ***Améliorations Conventionnelles***

- Congés Exceptionnels\_Jours événements familiaux :
  - ✓ Passage à 5 jours pour la naissance ou l'adoption d'un enfant.
  - ✓ Passage à 5 jours pour le décès du conjoint, d'un enfant
  - ✓ Passage à 3 jours pour le décès du père, de la mère du frère ou de la sœur
  - ✓ passage à 2 jours pour le décès beau-père, belle-mère, beau-frère et belle-sœur et grands-parents.
- Enfants Malades, possibilité du cumul des jours enfants malades.

Toutefois nous nous réservons la possibilité d'amender, modifier voir ajouter certaines revendications à notre liste.

Nous prenons connaissances des dates arrêtées pour cette négociation qui sont le 6 et le 12 décembre.

Dans l'attente de notre prochaine réunion, veuillez agréer, Monsieur le Directeur des Ressources Humaines, l'expression de ma considération distinguée.

Cyril HERBIN

